

Bruxelles, le 4 mars 2022

CM 1989/22 OJ CRP1

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS (1re partie) Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles 9 et 11 mars 2022 (10:00, 10:00)

Format 1+1 (+1+1 en salles d'écoute)

Veuillez noter que, à ce stade, la tenue de la réunion le 11 mars doit être considérée comme éventuelle

Points avec débat (II)

Emploi, politique sociale, santé et consommateurs

Session du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" du 29 mars 2022: ordre du jour

Session du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" du 14 mars 2022: préparation

1.	Conclusions sur le rapport spécial de la Cour des comptes européenne sur le chômage de longue durée <i>Approbation</i>	6575/22
2.	Lutter contre les discriminations à l'embauche et promouvoir la diversité dans le monde du travail: outils et expériences Débat d'orientation	6722/22
3.	Promouvoir la pleine participation des seniors au marché du travail Débat d'orientation	6463/22

CM 1989/22 Correspondant: coreper.1@consilium.europa.eu FR

Santé

Règlement concernant les menaces transfrontières graves pour la santé et abrogeant la décision n° 1082/2013/UE Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue

Environnement

Session du Conseil "Environnement" du 17 mars 2022: préparation

- 1. Règlement relatif aux batteries et aux déchets de batteries, abrogeant la directive 2006/66/CE et modifiant le règlement (UE) 2019/1020 Orientation générale
- **O**C 6733/22

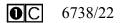
Paquet "Ajustement à l'objectif 55" 2

- 6668/22
- Révision de la directive 2003/87/CE établissant un a) système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQE)
- b) Révision du règlement (UE) 2018/842 relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres de 2021 à 2030 (RRE)
- Révision du règlement (UE) 2018/841 concernant les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF)
- Révision du règlement (UE) 2019/631 établissant des d) normes de performance en matière d'émissions de CO2 pour les voitures particulières neuves et pour les véhicules utilitaires légers neufs
- Règlement établissant un Fonds social pour le climat Débat d'orientation
- 3. Verdissement du Semestre européen Échange de vues

6691/22

CM 1989/22

Règlement modifiant les annexes IV et V du règlement (UE) 2019/1021 relatif aux polluants organiques persistants (POP) *Mandat de négociation avec le Parlement européen*



Divers

CM 1989/22 3

Points sans débat (I)

Affaires institutionnelles

N	om	in	ati	Λn	C
1	.,		41.1	.,	. 7

Une membre suppléante (EE) du comité consultatif pour la	6511/1/22 REV 1
coordination des systèmes de sécurité sociale	SOC
Adoption	

Autres

Participation d'un tiers à la vidéoconférence informelle des membres du groupe "Sport" du 16 mars 2022	6748/22
Approbation	SPORT
Participation de tiers à la vidéoconférence informelle des membres du groupe "Questions alimentaires et agricoles internationales (Codex Alimentarius - CAC)" du 15 mars 2022	6763/22
Approbation	AGRI
Participation de tiers à la réunion du groupe "Environnement International (Changement climatique)" du 23 mars 2022 <i>Approbation</i>	6732/22 CLIMA

Positions de l'UE en vue de négociations internationales

Décision du Conseil relative à la position de l'UE à la COP 4.2 de la convention de Minamata visant à amender les annexes A et B de la convention <i>Adoption</i>	© 6740/22 6421/22 ENV
Décision du Conseil relative à la position de l'UE à la COP 4.2 de la convention de Minamata sur les seuils pour les déchets de mercure <i>Adoption</i>	C 6741/22 6433/22 ENV

Agriculture

Décision relative à la période d'application et l'équivalence des	O C	6743/22 + ADD 1
semences produites en Bolivie		AGRILEG
Mandat de négociation avec le Parlement européen		



NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.

CM 1989/22 4